

Un rapport moral a deux missions, l'une, de témoigner de la vie pratique d'une institution, l'autre, d'éclairer sur sa vie spirituelle et métaphysique, pour une période préalablement déterminée. Mais il a la particularité de relever de l'arbitraire, pas à cause de la partialité dévolue à tout auteur mais de la fonction qu'occupe ce dernier, car en sa qualité de Président, celui-ci donne sa vision de faits qui ont marqué sa mandature.

Même si cette prérogative n'en fait pas un document institutionnel, néanmoins il suscite de la curiosité, de la part de ses collaborateurs et mandants, car il rend compte d'une vie interne, généralement, inconnue d'eux. Réalité que, seul le côtoiement et la proximité avec le quotidien de l'institution permettent de mettre à jour. D'où la priorité donnée au débat qu'il suscite, sur le jugement des intéressés.

La prise de possession de la Présidence par la Guadeloupe va être, contre toute attente, l'objet du scénario d'un film, dont le titre est laissé à l'appréciation des adhérents. *La durée de la présidence* correspond à celle que prévoient les statuts en vigueur ; c'est-à-dire deux ans. Cette durée, elle-même, est conditionnée par le respect du principe de la Présidence tournante, initialement prévue entre les quatre départements d'outre-mer

La désignation à cette fonction bénévole, contrairement aux apparences a toujours suscité prétentions et ambitions et engendré des désaccords, que les adhérents des territoires successivement réunis en collège se sont toujours bien gardé de divulguer, à fortiori d'en faire un étalage public. Pour mémoire, sachez que la *désignation aux postes de responsabilité*, préalablement, doit se conformer au « principe de la désignation » par le collègue des communes adhérentes du territoire devant occuper *ces postes de responsabilité*. Ce principe évitait et préservait de toute ingérence d'autres territoires et prédominance d'un territoire sur un autre. A Nouméa, c'est celui-ci qu'avait appliqué les communes guadeloupéennes adhérentes pour proposer Mr. Théogat BALZINC, à la Présidence. Proposition qui fut, dès le lendemain, publiquement déniée par ceux là même, avec d'autres, qui y avaient participé.

Pour la première fois de son histoire, l'ACD'OM s'outrageait du non-respect de ce « droit coutumier », au profit d'une législation interprétée par des défenseurs, n'appartenant plus au seul collège territorial guadeloupéen. De cette confusion a eu lieu une consultation, qui mit à mal les statuts de l'association, obligeant, par la suite, les nouveaux administrateurs à se prononcer sur la légalité des agissements répertoriés. C'est ainsi que, se référant aux statuts en vigueur, qui donnent au bureau cette légitimité électorale, celui-ci, désirant s'y conformer, réunissait ses membres, le 24 Janvier 2005 pour élire les personnes aux postes de responsabilité. A celui de Président et de trésorier ce fut respectivement M. Jean-Claude CHRISTOPHE et M. Théogat BALZINC que le bureau ont élus, pour les années 2005 et 2006.

En réaction à ce vote, « la vraie fausse présidente » ameutait les médias en se posant en victime, selon ses dires, de sa seule intention de « vouloir contrôler les comptes de l'ACD'OM ». Dès lors cette erreur, relevant statutairement de la gestion interne, devenait une affaire. Notez que depuis, la raison ayant ausculté les motifs possibles n'a point trouvé de raison d'ébranler la sincérité des explications données.

Le décor ainsi jeté, la présidence guadeloupéenne débuta pour que se poursuive le travail qu'avaient commencé nos prédécesseurs. Mais dans ce climat, trouver le fil conducteur des actions initiées par ces derniers n'a pas été aisé, au-delà de la bonne théorie que le bavardage accompagne généralement, d'autant que les principaux protagonistes avaient déjà choisi l'expectative comme position. Ce qui signifiait que notre solitude ne s'appréciait pas au

simple fait d'être au gouvernail du navire ACD'OM, voguant sur des Océans où « le calme plat » n'était qu'apparence, mais surtout au scepticisme d'un équipage qui, de toute évidence, n'avait accepté notre autorité que par commodité. Situation qui nous prévenait que, la réussite est collective, car chacun se l'approprie surtout quand ils n'y ont pas travaillé, mais que l'échec est individuel, même quand la décision a eu l'assentiment de tous.

C'est donc en toute conscience que, nous avons pris le parti de consacrer nos efforts exclusivement à faire vivre l'ACD'OM. Oui, à la faire vivre, car le positionnement de certains personnages, reprenant à leur compte, officiellement et officieusement, les remarques du Maire de Baillif, ne laissait présager rien de constructif. Puisque, l'avenir nous a démontré que, si cette situation avait à l'origine généré un, probable, sentiment d'amour-propre bafoué, très rapidement elle allait être exploitée pour des manipulations ne disant leur nom, qu'à des desseins invouables.

Paradoxe, tous semblaient attaquer l'actuel secrétaire général avec lequel certains avaient, pourtant, travaillé en toute intelligence. La collecte de faits passés nous permis de mettre en évidence que chacun avait, au moins, une raison de lui en vouloir : dénonciation d'une organisation parallèle organisée par le vice-président de la Guyane lors du congrès de Polynésie, participation active à côté d'une candidate, lors des élections européennes, opposée au parti de notre vice-Président polynésien, de l'époque. N'oublions pas, les potentiels candidats au poste de secrétaire général dont l'évolution, vers une nécessaire permanence, ont frustré ou angoissé, à plus d'un titre. Si on les associe aux attitudes de militants faisant peu de cas des principes et des valeurs régissant le fonctionnement d'une institution dont ils sont eux-mêmes adhérents, au seul profit d'idéologies ne lui reconnaissant que la légitimité d'être un docile relais, la situation était des plus dramatique.

De cette lecture, nous avons compris que certains n'avaient appréhendé l'institution que sous l'angle de support, de piédestal et d'outil à disposition, rassurez-vous cela ne fut pas le cas de tous. Ce détour est nécessaire pour la lecture de notre mandature, car il explique notre choix qui a fait peu de cas des conflits personnels. C'est ce qui explique la priorité donnée au travail de consolidation et de reconnaissance d'une association créée à la seule initiative d'élus ultramarins.

Notre premier conseil d'administration, qui s'est tenu à La Réunion, entérina le vote du bureau en me confirmant dans ma fonction et me confortait définitivement dans ma mission. Elle proposa même, une conciliation juridictionnelle, pouvant régler une telle affaire. Malheureusement, elle n'obtint jamais de réponse.

C'est dans cette ambiance délétère qu'avait créée la Guadeloupe, que nous allions assumer la Présidence Guadeloupéenne, avec, en sus, le risque d'échec d'un Guadeloupéen ou d'échec de l'équipe de la Guadeloupe ou encore d'échec de la Guadeloupe.

Les enjeux s'avéraient être les suivants :

1. Premièrement, dépolluer les propos et les actes.
2. Deuxièmement, organiser le congrès annuel en Guadeloupe.
3. Troisièmement, proposer des orientations institutionnelles.

Dépolluer les propos et les actes ; en les replaçant sans cesse dans le contexte de leur origine, ne répondant pas ainsi à la provocation et surtout, s'abstenir de provoquer en refusant de personnifier le stratège d'un supposé « *déchoukaj* » d'un Maire. Par contre, nous n'avions

jamais hésité de mettre fréquemment nos sentiments de côté quand il s'agissait de défendre les intérêts de l'institution auprès de responsables nationaux, vous recevant avec suspicion.

Nous sommes toujours surpris de ce qu'on pouvait faire transporter par la rumeur, à l'exemple que « l'affaire » nous « faisait découvrir l'expert-comptable et le commissaire aux comptes » ou encore que nous étions de piètres gestionnaires, organisant des réunions : bureau à Paris et conseil d'administration en outre-mer, au lieu de les faire par visioconférence. Rappelons que, l'instauration d'une comptabilité sédentaire (mêmes comptes bancaires indifféremment des changements de Présidence) faisant l'objet d'expertises, existe bien avant la fin d'octobre 2005. Le recours au commissaire aux comptes fut un choix délibéré pour que soit plus crédible notre institution. Quand on y mêle les TICS, c'est génial, sauf qu'on oublie la philosophie qui préside ces décisions de les organiser en outre-mer. Libre aux futurs dirigeants d'y revenir, néanmoins, l'ACD'OM n'est pas l'association sportive et culturelle du quartier mais une institution mondiale, regroupant sept territoires de l'outre-mer français.

Se pose alors l'ultime question : « Quelle représentation avons-nous de l'ACD'OM ? »

Organiser le congrès annuel en Guadeloupe était la manifestation à réussir, car la rater risquait d'être interprété comme de l'incompétence et plus qu'un signe d'isolement, une désapprobation des nos « camarades » élus Guadeloupéens. Mais l'échec du congrès de la Guadeloupe, au-delà de la satisfaction qu'auraient pu en jouir certains, aurait été certainement le grain de sable enraillant la machine ACD'OM.

Des éléments, réunis lors du 14^{ème} congrès, confirmeront nos intuitions, c'est dire les motivations qui animaient leurs auteurs. Certainement pas, celle de consolider une association fondée pour être l'espace d'une expression démocratique des élus des DOM.

Bref, « *Les apparences sont trompeuses* », en ce sens qu'avaient surgi des propos, des positionnements voire des attitudes, que jamais notre raison n'aurait osé envisager. Très souvent, ils avaient pour parents des personnalités jusqu'ici insoupçonnées, car insoupçonnables d'intérêts corporatistes ou personnels, face à la naïveté d'une vérité.

Proposer des orientations institutionnelles pour conjurer l'installation du doute.

Oui, le doute ; pas celui qui nous fait douter de nos capacités de gestionnaire, mais celui qui ébranle vos convictions, en nous poussant à interroger la sincérité des propos tenus, l'affichage de la responsabilité, la proclamation des désintérêts, la défense de certains choix et la qualité voire la pertinence de vos réponses. Considérant que ces évènements, faisant partie de la vie institutionnelle, devaient être mis à profit pour une amélioration de notre fonctionnement, nous préconisons que :

1. Soit réintroduit sous l'égide des instances statutaires, les débats de fond au sein de l'institution ;
2. Soit donner toute sa place à la gestion administrative et comptable, par la création d'un poste de permanent salarié ;
3. Soit à nouveau impliqué les territoires, par la création de zones géographiques ;

C'est au nom de l'expérience acquise à la Présidence de l'ACD'OM que s'est renforcée la conviction de la force que représentait notre institution. Puissance que d'autres ont déjà comprise et qu'il nous appartient tous ensemble de conforter, en faisant mentir le proverbe « konplo a nèg sé konplo a chiyen ».

Nous osons croire en l'existence d'hommes de conviction en phase avec leur engagement. C'est pourquoi, nous n'oublierons pas de citer notre secrétaire général M. Lilian MALET pour son accompagnement de tous les instants durant ces deux années qui s'achèvent.

Nous remercions très sincèrement, notre trésorier M. Théogat BALZINC pour sa rigueur certes, mais principalement pour le respect de son engagement à mes côtés, sachant qu'avant l'erreur, la Guadeloupe l'avait choisi pour présider ces deux années.

Merci à la commune du Gosier pour, le respect de, ses engagements contractuels.

En conclusion : Ce fut une expérience formidable qui nous a permis de mieux connaître les hommes de l'outre-mer français, et surtout les Hommes (avec un Grand H).

Ne laissons pas la division s'installer en notre sein, au risque de détruire ce que d'autres nous ont légués, en combattant pour un outre-mer solidaire et uni au service de lui même.

Jean Claude CHRISTOPHE
Président de l'ACD'OM 2005-2006